

- Une majorité étriquée accepte le passeport biométrique et le fichier central qui lui est associé
- Le résultat dénote la méfiance à l'encontre d'un projet allant au-delà des exigences européennes
- Les Suisses demandent ainsi aux autorités de prendre au sérieux la protection des données

Oui glacial à la biométrie

Denis Masmajan

Deuxième résultat le plus serré de tous les scrutins populaires, le oui d'extrême justesse au passeport biométrique a pour conséquence la plus immédiate de lever toutes les hypothèques pesant sur la participation de la Confédération aux Accords de Schengen.

La Suisse pourra respecter la date butoir du 1er mars 2010 qui lui était impartie par Bruxelles et sera prête d'ici là à émettre les nouveaux passeports. Un refus populaire aurait nécessité de revenir avec un nouveau projet dans les plus brefs délais sans que personne ait pu être totalement certain de pouvoir le faire aboutir à temps. Tout en soulignant que le scrutin était une affaire interne de la Confédération, la Commission européenne s'est félicitée, dimanche, «que le peuple suisse ait accepté la nouvelle législation qui permet, entre autres, d'appliquer un développement de l'accis de Schengen».

Un zèle inutile

Devant la presse, dimanche, Eveline Widmer-Schlumpf s'est réjouie que la Suisse puisse continuer à profiter de la politique européenne des visas et que les accords qui permettent aux Suisses d'entrer aux Etats-Unis sans visa ne soient pas remis en cause.

Lancé en grande partie grâce à Internet et en dehors des relais traditionnels des partis et des grandes organisations, le référendum sur lequel les Suisses viennent de voter était atypique. Il aura néanmoins démontré que la participation de la Suisse à un accord évolutif avec l'UE, qui lui impose de reprendre les nouveaux développements décidés par Bruxelles, n'était pas incompatible avec la démocratie directe, mais que cette dernière comporte une part indéniable de risques.

Peu soutenue par les partis favorables au oui, ce dont elle a fini

par se plaindre, Eveline Widmer-Schlumpf n'aura pas ménagé sa peine durant la campagne. Mais le faible taux de participation et le résultat exceptionnellement serré ne lui permettent de nourrir aucune illusion. L'accueil de ses propositions a été glacial, au point que la majorité qui s'est dégagée dimanche peut sembler de pur hasard. La méfiance face à un projet édictant au zèle inutile en créant un fichier que les accords avec Bruxelles n'exigeaient pas n'a pas été moins forte que le souci de pouvoir continuer à voyager dans les conditions les plus favorables. Pour le camp des référendaires au contraire, peu structuré au départ, l'opération se solda au contraire par une défaite plus qu'honorable.

Libre choix pour la carte d'identité

Le sort du passeport biométrique scellé et l'hypothèque Schengen levée, c'est désormais la carte d'identité qui devrait focaliser l'attention. Les bases légales approuvées par les Suisses permettent au Conseil fédéral de décider souverainement, sans revenir devant le parlement et donc sans devoir craindre un référendum, de doter aussi les cartes d'identité d'une puce électronique contenant des données biométriques.

La question est sensible. Elle avait fourni l'un des principaux motifs pour le lancement du référendum. De nombreux Suisses utilisent leur carte d'identité à l'intérieur même des frontières, à la poste ou à la banque, et les forcer à disposer à cette fin d'un document biométrique est inutile et disproportionné, ont souligné les référendaires.

Sécurité maximale

Eveline Widmer-Schlumpf a rappelé que le Conseil fédéral n'avait pris aucune décision. Elle a souligné que dans l'hypothèse où la carte d'identité devrait elle aussi être dotée dans le futur d'une puce électronique, le gouvernement veillerait à laisser aux



Eveline Widmer-Schlumpf soulagée. La ministre a été peu soutenue par les partis favorables au oui, ce dont elle a fini par se plaindre. BERNE, 17 mai 2009

citoyens la possibilité de conserver un document classique.

Ces assurances sont en contradiction avec les intentions clairement affichées par la majorité parlementaire lors des débats devant les Chambres. Le Conseil fédéral avait commencé à reculer durant la campagne, mais les déclarations d'Eveline Widmer-Schlumpf, si elles constituent une forme d'engagement politique, n'ont pas de valeur contraignante. Toutes les forces qui combattaient le nouveau passeport ont cependant exigé dimanche que le gouvernement laisse le libre choix, le

cas échéant, entre une carte d'identité biométrique ou non.

La conseillère fédérale a par ailleurs assuré que les standards techniques les plus élevés seraient appliqués à la sécurité des données enregistrées dans la puce du passeport et dans le fichier central. Elle a souligné que les empreintes digitales qui figureraient dans cette banque de données ne pourront pas être utilisées à des fins policières et que toute extension des possibilités d'utilisation du fichier passera par une révision des dispositions légales qui viennent d'être approuvées.

Les votes les plus serrés depuis 1848

| Date et objet | Oui en voix | Oui en % | Non en voix | Non en % | Ecart de voix |
|--|-------------|----------|-------------|----------|---------------|
| 24 novembre 2002. Initiative contre les abus du droit d'asile* | 1 119 342 | 49,91% | 1 123 350 | 50,09% | 4208 |
| 17 mai 2009. Passeport biométrique | 953 136 | 50,14% | 947 632 | 49,86% | 5504 |
| 21 mars 1920. Loi sur la réglementation des conditions de travail | 254 455 | 49,81% | 256 401 | 50,19% | 1946 |
| 26 avril 2002. Initiative Services postaux pour tous** | 1 247 771 | 49,77% | 1 259 114 | 50,23% | 11 343 |
| 24 septembre 1972. Initiative pour l'interdiction d'exportation d'armes*** | 585 046 | 49,67% | 592 833 | 50,33% | 7787 |

* Acceptée par 12,5 cantons et rejetée par 10,5 cantons, échec à la majorité du peuple. ** Acceptée par 9,5 cantons et rejetée par 13,5 cantons. *** Acceptée par 7 cantons et rejetée par 15 cantons.

SOURCE: CHANCELLERIE FÉDÉRALE, LT

Taux de part.

| | |
|----|-------|
| ZH | 40,3% |
| BE | 35,4% |
| LU | 39,2% |
| UR | 40,3% |
| SZ | 40,0% |
| OW | 36,4% |
| NW | 38,1% |
| GL | 26,3% |
| ZG | 43,8% |
| FR | 32,5% |
| SO | 42,3% |
| BS | 45,8% |
| BL | 43,7% |
| SH | 59,0% |
| AR | 43,3% |
| AI | 30,1% |
| SG | 33,5% |
| GR | 33,6% |
| AG | 40,6% |
| TG | 41,3% |
| TI | 32,4% |
| VD | 41,4% |
| VS | 38,9% |
| NE | 41,8% |
| GE | 40,5% |
| JU | 27,9% |
| CH | 38,0% |

SOURCE: CHANCELLERIE

«On a tendance à fétichiser les nouvelles technologies»

Sociologue des nouvelles technologies à l'Université de Genève, Sami Coll appelle un débat en profondeur sur la «société de surveillance»

Le Temps: Ce oui d'extrême justesse est-il le signe que les Suisses ont été sensibles malgré tout aux risques que le projet comportait pour la protection des données?

Sami Coll: Il est toujours difficile de prêter des intentions aux votants, mais on peut faire certaines hypothèses. La carte des résultats aurait probablement été différente si l'argument prépondérant avait été les conséquences qu'un non pouvait avoir sur nos relations avec l'UE. Il est plus vraisemblable que le oui traduisse des préoccupations liées à la sécurité accrue des passeports – dans l'idée que moins il y aura de faux passeports, mieux on pourra lutter contre l'immigration illégale. Les craintes de complications pour les voyageurs ont aussi pu jouer un rôle, en tout cas dans certaines couches de la population. On peut aussi se demander, finalement, si le nouveau passeport n'a pas été perçu



Sami Coll. «Les gens ne sont pas indifférents, mais se montrent très souvent résignés.»

comme une manière de renforcer l'identité nationale grâce à un document d'identité plus sûr. Mais c'est une hypothèse personnelle.

– Quel enseignement retirez-vous de cette votation le sociologue des nouvelles technologies que vous êtes?

– Je me réjouis surtout qu'il y ait eu un débat, et j'espère qu'il va susciter des nouvelles réflexions sur la société de surveillance. Un point en particulier mériterait toute l'attention: la nouvelle loi sur l'harmonisation des registres. Ce texte est passé relative-

ment inaperçu bien que ses enjeux soient à certains égards beaucoup plus importants encore que ceux du passeport biométrique. Le nom, la photo, les empreintes digitales ne disent rien sur ce que je gagne, ce que je consomme, sur ma santé, mon éventuelle dépendance de l'aide sociale, le recours que je peux avoir aux crèches pour mes enfants, etc. Une interconnexion potentielle des registres fait naître des dangers d'une ampleur d'un autre ordre encore. S'agissant des relations de l'individu avec l'Etat, je dirais que nous disposons d'un héritage critique qui fait que nous sommes encore assez sensibles à cet aspect. Nous le sommes beaucoup moins en revanche dans les relations avec les entreprises privées. Quand Eveline Widmer-Schlumpf a dit que le passeport biométrique était beaucoup plus innocent que Facebook, elle avait raison. Cela ne justifiait pas, à mes yeux, le passeport biométrique, mais il y a un vrai débat à avoir à ce sujet.

– Quelle attitude les gens ont-ils le plus souvent à l'égard de la protection de leurs données personnelles?

– Les gens ne sont pas indifférents, mais se montrent très souvent résignés. Il

faut vivre avec une transparence accrue, pensent-ils, et ils se rassurent en se disant qu'ils n'ont rien à se reprocher.

– Celui qui n'a rien à se reprocher n'a-t-il rien à craindre?

– Evidemment non, parce que nous avons en réalité tous quelque chose à nous reprocher. Qui n'a jamais pris le volant avec plus de 0,5 pour mille? Qui n'a jamais grillé un feu rouge? Qui n'a jamais menti à son entourage pour aller boire une bière tranquille et avoir la paix? Plus la traçabilité des individus augmente, plus ces écarts peuvent être débusqués. Au surplus, on a tendance à fétichiser les nouvelles technologies, dont on est persuadé qu'elles nous livrent la vérité, alors que leurs résultats doivent être interprétés et que cette interprétation peut être source d'erreurs.

– Quels sont pour vous les risques crédibles auxquels nous pouvons désormais être confrontés?

– Les dispositions qui viennent d'être approuvées ne respectent pas le principe de précaution. De nombreux exemples démontrent qu'une banque de données créée pour une utilisation bien précise va servir à terme pour d'autres objectifs. Le risque est réel que

le fichier central des empreintes digitales soit utilisé un jour à des fins policières. La tentation sera en tout cas très forte, surtout si un fait divers survient qui aurait pu être évité si la police avait eu accès à cette banque de données. Le danger existe aussi que les données du passeport soient piratées, mais il faut reconnaître que la copie du document lui-même n'est pas une tâche aisée. Et puis, les porteurs de passeports pourraient aussi risquer d'être localisés, mais il faudrait pour cela des antennes ultrasensibles. Il faut d'ailleurs espérer que les cartes d'identité ne seront pas biométriques, car les risques seraient multipliés avec un document que la plupart des gens, au contraire du passeport, portent en permanence sur eux.

– La biométrie, parce qu'elle concerne le corps même de l'individu, touche-t-elle un tabou?

– D'un point de vue subjectif, on peut effectivement avoir l'impression qu'une barrière est franchie. Les empreintes digitales, à l'avenir peut-être l'écartement des doigts ou l'iris de l'œil se réfèrent à des particularités physiques dont l'utilisation à des fins d'identification peut engendrer des peurs. **Propos recueillis par D. M.**